

الجمهورية الجسرائرية الجمهورية

المريد الإرسانية

إتفاقات دولية ، قوانين ، أوامر ومراسيم فرارات ، مفررات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

	ALG	erie	ETRANGER		
	6 mois	1 an	6 mois	1 an	
Edition originale Edition originale et sa	14 DA	24 DA	29 DA	35 DA	
traduction	24 DA	40 DA	30 DA	50 DA	
		1	(Frais d'expéd	lition en sus)	

DIRECTION ET REDACTION

Secrétariat Général du Gouvernement
Abonnemente et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE

i 9 et 13, Av A. Benbarek - ALGER
Tei 66-18-15 à 17 — C.C.P 3200-50 - ALGER

Edition originale, le numéro : 0,25 dinar Edition originale et sa traduction, le numéro : 0,50 dinar. Numéro des années antérieures (1962-1970) : 0,35 dinar. Les tables sont tournies gratuitement aux abonnés. Prière de foindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamations. Changement d'adresse, ajouter 0,30 dinar Tarij des insertions : 3 dinars la ligne

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBI IQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(Traduction trançaise)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés du 20 mars 1973 portant ouverture de concours d'entrée aux centres de formation administrative d'Alger, Oran, Constantine, Ouargla et Béchar, p. 382.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 3 avril 1973 portant acquisition de la nationalité algérienne p. 382.

MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 73-61 du 3 avril 1973 fixant l'équilibre et les modalités de financement des budgets autonomes des hôpitaux et des centres d'assistance médicale gratuite qui leur sont rattachés, p. 385.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés. - Appels d'offres, p. 393.

20 avril 1973

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés du 20 mars 1973 portant ouverture de concours d'entrée aux centres de formation administrative d'Alger, Oran, Constantine, Ouargla et Béchar.

Par arrêté du 20 mars 1973, il est ouvert, dans le cadre de l'arrêté du 14 février 1972, un concours comportant, le cas échéant, deux sessions, pour le recrutement au 1 cycle de cent vingt élèves attachés d'administration, répartis par centre comme suit :

Alger: 30 - Oran: 30 - Constantine: 30 - Ouargla: 15 - Béchar: 15.

Les dates des épreuves sont fixées au 20 juin 1973, pour la première session et au 10 septembre 1973, pour la deuxième session pour les centres d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Pour les centres d'Ouargla et de Béchar, elles se dérouleront le 21 mai 1973 pour la première session et le 24 septembre 1973 pour la deuxième session.

Les dates limites de dépôt des dossiers de candidature sont fixées respectivement au 5 mai et 2 juin 1973 pour la 1ère session et au 25 août 1973 pour la seconde session.

Par arrêté du 20 mars 1973, il est ouvert, dans le cadre de l'arrêté du 14 février 1972, un concours comportant, le cas échéant, deux sessions, pour le recrutement au 1° cycle de quatre-vingt-dix élèves, attachés d'administration communale répartis par centre comme suit :

Alger: 20 - Oran: 20 - Constantine: 20 - Ouargla: 15 - Béchar: 15.

Les dates des épreuves sont fixées au 20 juin 1973, pour la première session et au 10 septembre 1973, pour la deuxième session pour les centres d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Pour les centres d'Ouargla et de Béchar, elles se dérouleront le 21 mai 1973 pour la première session et le 24 septembre 1973 pour la deuxième session.

Les dates limites de dépôt des dossiers de candidature sont fixées respectivement au 5 mai et 2 juin 1973 pour la 1ère session et au 25 août 1973 pour la seconde session.

Par arrêté du 20 mars 1973, il est ouvert, dans le cadre de l'arrêté du 14 février 1972, un concours comportant, le cas échéant, deux sessions, pour le recrutement au 2ème cycle de cent-soixante élèves secrétaires d'administration, répartis par centre comme suit :

Alger: 60 - Oran: 30 - Constantine: 30 - Ouargla: 20 - Béchar: 20.

Les dates des épreuves sont fixées au 20 juin 1973, pour la première session et au 10 septembre 1973, pour la deuxième session pour les centres d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Pour les centres d'Ouargla et de Béchar, elles se dérouleront le 21 mai 1973 pour la première session et le 24 septembre 1973 pour la deuxième session.

Les dates limites de dépôt des dossiers de candidature sont fixées respectivement au 5 mai et 2 juin 1973 pour la 1ère session et au 25 août 1973 pour la seconde session.

Par arrêté du 20 mars 1973, il est ouvert, dans le cadre de l'arrêté du 14 février 1972, un concours comportant, le cas échéant, deux sessions, pour le recrutement au 2ème cycle de cent élèves secrétaires d'administration communale, répartis par centre comme suit :

Alger: 20 - Oran: 20 - Constantine: 20 - Ouargla: 20 - Béchar: 20.

Les dates des épreuves sont fixées au 20 juin 1973, pour la première session et au 10 septembre 1973, pour la deuxième session pour les centres d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Pour les centres d'Ouargla et de Béchar, elles se dérouleront le 21 mai 1973 pour la première session et le 24 septembre 1973 pour la deuxième session.

Les dates limites de dépôt des dossiers de candidature sont fixées respectivement au 5 mai et au 2 juin 1973 pour la 1ère session et au 25 août 1973 pour la seconde session.

Par arrêté du 20 mars 1973, il est ouvert, dans le cadre de l'arrêté du 14 février 1972, un concours comportant, le cas échéant deux sessions, pour le recrutement au 3ème cycle de trente élèves sténodactylographes.

Les dates des épreuves sont fixées au 20 juin 1973 pour la première session et au 10 septembre 1973 pour la deuxième session.

Les dates limites de dépôt des dossiers de candidature sont fixées respectivement au 2 juin 1973 pour la 1ère session et au 25 août 1973 pour la seconde session.

Par arrêté du 20 mars 1973, il est ouvert, dans le cadre de l'arrêté du 14 février 1972, un concours comportant, le cas échéant deux sessions, pour le recrutement au 4ème cycle de cent-cinq élèves agents dactylographes, répartis par centre comme suit :

Alger: 30 - Oran: 20 - Constantine: 20 - Ouargla: 20 - Béchar: 15.

Les dates des épreuves sont fixées au 20 juin 1973, pour la première session et au 10 septembre 1973, pour la deuxième session pour les centres d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Pour les centres d'Ouargla et de Béchar, elles se dérouleront le 21 mai 1973 pour la première session et le 24 septembre 1973 pour la deuxième session.

Les dates limites de dépôt des dossiers de candidature sont fixées respectivement au 5 mai et 2 juin 1973 pour la 1ère session et au 25 août 1973 pour la seconde session.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 3 aviil 1973 portant acquisition de la nationalité algérienne.

Par décret du 3 avril 1973, sont naturalisés Algériens dans les conditions de l'article 10 de l'ordonnance no 70-26 du 15 décembre 1970 portant code de la nationalité algérienne :

Abdelkader ben Amar, né le 24 juin 1938 à Oran, qui s'appellera désormais : Amar Abdelkader ;

Abdelkader ben Mohamed, né le 2 février 1945 à Oran, qui s'appellera désormais : Hadj Messaoud Abdelkader;

Achour ben Abdeslem, né en 1944 à Aïn Témouchent (Oran), qui s'appellera désormais : Mansouri Achour ;

Ahmed ould Mohamed, né en 1921 à Ouled Mimoun, commune de Sebdou (Tlemcen), qui s'appellera désormais : Belbachir Ahmed ;

Andaloussi Ahmed, né en 1913 à Fès (Maroc), et ses enfants mineurs : Andaloussi Chems Houria, née le 25 janvier 1959 à Tanger (Maroc), Andaloussi Azzeddine, né le 27 janvier 1960 à Tanger, Andaloussi Djamila, née le 1er janvier 1962 à Rabat (Maroc);

Araïdhia Ammar, né en 1939 à Kef (Tunisie), et ses enfants mineurs : Araïdhia Mohammed, né le 13 mars 1967 à Annaba, Araïdhia Hassiba, née le 4 août 1969 à Annaba, Araïdhia Réda, né le 30 octobre 1971 à Annaba;

Azzaoui Tahar, né le 4 janvier 1937 à Remchi (Tlemcen);

Bachir ben Ali, né le 13 avril 1945 à Oran, qui s'appellera désormais : Benali Bachir ;

Bachmann Susi, épouse Naceur Abdelkader, née le 28 octobre 1933 à Bâle (Suisse), et ses enfants mineurs : Naceur İbrahim, né le 20 août 1962 à Bâle (Suisse), Naceur Leïla, née le 15 janvier 1964 à Alger;

Baya bent Mohamed, épouse Djoufelkit Chérif, née le 14 mars 1941 à Aïn Taya (Alger);

Belgacem ben Mohamed, né le 21 février 1932 à Sougueur (Tiaret), qui s'appellera désormais : Belhadj Belgacem;

Belkebir Mama, épouse Sahli Cheikh, née le 9 février 1942 à Arzew (Oran) ;

Ben Jaafar Lhoussaine, né en 1927 au douar Ain Oudjal, tribu Ahl Todrha, annexe de Tinghir, province de Ouarzazate (Maroc), et ses enfants mineurs : Ben Jaafar Brahim, né en 1956 à Ain Oudjal (Maroc), Ben Jaafar Mohammed, né le 4 janvier 1959 à Aiger, Ben Jaafar Madani, né le 11 avril 1961 à Alger 80, Ben Jaafar Mustapha, né le 19 décembre 1962 à Alger 70, Lahcène ben Lhouçaine, né le 20 juillet 1966 à Alger 70, ledit Lahcène ben Lhouçaine, s'appellera désormais : Ben Jaafar Lahcène;

Boukhari Abdelkader, né le 28 mars 1946 à Berkane, province d'Ouida (Maroc) ;

Brik ben Mehdi, né en 1917 à Erfoud, province de Ksar Es Souk (Maroc), et ses enfants mineurs : Touami ben Brik, né le 3 novembre 1953 à El Ançor (Oran), Habiba bent Brik, née le 12 décembre 1955 à El Ançor, Abderrahmane ben Brik, né le 1er février 1958 à El Ançor, Hadoun ben Brik, né le 2 décembre 1960 à El Ançor, Abdelkader ben Brik, né le 26 juin 1963 à El Ançor, Mehdi ben Brik, né le 25 juin 1965 à Bou Tlélis (Oran), Miloud ben Brik, né le 2 mai 1971 à Bou Tlélis (Oran);

Chaffard Emile Claude, né le 24 janvier 1920 à Koléa (Alger);

Conceicao Martins Monica, épouse Dahmani Mohammed, née le 6 février 1931 à Paio Mendes (Ferreira do Zézere) (Portugal);

El Habib El Hachemi, né le 18 mars 1945 à Béchar (Saoura) ;

El Hakkaoui Abderrahmane, né en 1937 à Figuig, province d'Oujda (Maroc), et ses enfants mineurs : El Hakkaoui Mohammed, né le 1° décembre 1961 à Alger 4°, El Hakkaoui Siham, née le 13 février 1964 à Alger 1°, El Hakkaoui Abdelkrim, né le 10 décembre 1966 à Alger 6°, El Hakkaoui Ahmed, né le 16 février 1970 à Alger 6°, El Hakkaoui Chahrazed, née le 25 août 1971 à Alger 6°;

El Kebir Ahmed, né le 23 avril 1936 à Oran;

El Mimouni El Jilali, ne en 1948 à Figuig, province d'Oujda (Maroc), qui s'appeliera desormais : El Mimouni Djillali ;

Haddou Akkacha, né le 4 août 1934 à El Harrach (Alger);

Halima bent Mohammed, née le 20 octobre 1950 à Remchi (Tlemcen), qui s'appellera désormais : Mouffok Halima;

Hamadi ben Mohamed, né en 1916 à Béni Saïd (Maroc), et ses enfants mineurs : Bensaïd Mama, née le 16 avril 1952 à Hadjadj (Mostaganem), Bensaïd Bendahiba, née le 18 août 1954 à Hadjadj Bensaïd Aïcha, née le 8 avril 1956 à Hadjadj, Bensaïd Fatiha, née le 29 décembre 1958 à Hadjadj (Mostaganem);

Hayani Aïcha, épouse Cherifi Bensalem, née en 1937 à Talaka Hyaïna, province de Fès (Maroc) ;

Houcine ben M'Barek, né en 1920 à Tinjdad (Maroc), et ses enfants mineurs : Aïcha bent Hocine, née le 12 mars 1961 à Oran, Fatma bent Hocine, née le 23 juillet 1962 à Oran, Fatiha bent Hocine, née le 19 juin 1964 à Oran, Mohammed ben Hocine, né le 5 février 1966 à Oran, Yamina bent Hocine, née le 25 novembre 1967 à Oran, Lahouari ben Hocine, né le 20 décembre 1969 à Oran;

Idelcadi Mohammed né le 11 février 1950 à Tindouf (Saoura);

Kerroum Fatna, veuve Benarba Boucherit, née en 1912 à Oujda (Maroc) ;

Kheira bent Moha, épouse Lamari Mohammed, née le 29 septembre 1943 à Alger;

Lahcen ben Moha, né en 1934 au douar Ibakallatn, fraction Aït Yazem, tribu Aït Attab (Maroc), et ses enfants mineurs : Mohamed ben Lahcen, né le 20 janvier 1964 à El Harrach (Alger), Ouardia bent Lahcen, née le 20 novembre 1965 à Meftah (Alger), Rida ben Lahcen, né le 28 mars 1967 à Meftah, Abd El Latif ben Lahcène, né le 9 janvier 1970 à Mostaganem;

Lepaul Jacqueline Julienne, épouse Grenda Saïd, née le 27 septembre 1945 à Mirecourt, département des Vosges (France);

Lert Suzanne Joséphine, veuve Vraux, née le 6 septembre 1912 à Mondragon, département de Vaucluse (France);

Lodato Rose Réparald, veuve Tebbat Rabah, née le 2 novembre 1910 à L'arba (Alger) ;

Mahdjouba bent Hamadi, née en 1940 à Tlemcen, qui s'appellera désormais : Hamadi Mahdjouba ;

Merghadi Mohamed, né le 1er juillet 1948 à Tébessa (Annaba);

Mimoun ben Amar, né le 22 juin 1932 à Aïn El Arba (Oran), et ses enfants mineurs : Fatna bent Mimoun, née le 25 mai 1958 à Aïn El Arba, Amra bent Mimoun, née le 2 février 1961 à Aïn El Arba, Abdelkader ben Mimoun, né le 17 mars 1963 à Aïn El Arba, Amar ben Mimoun, né le 3 juin 1965 à Aïn El Arba, Ahmed ben Mimoun, né le 16 novembre 1967 à Aïn El Arba, Mohamed ben Mimoun, né le 8 janvier 1970 à Aïn El Arba, qui s'appelleront désormais : Belamri Mimoun, Belamri Fatna, Belamri Amar, Belamri Abdelkader, Belamri Amar, Belamri Ahmed, Belamri Mohamed;

Mohammed ben Hammouda, né le 24 mars 1917 à Tébessa (Annaba) :

Mohammed Ouassini ben Mohamed, né le 15 mars 1919 à Nédroma (Tiemcen), qui s'appellera désormais : Gherbi Mohammed Ouassini ;

Nagui Mohamed, né en 1903 à Djibouti (Côtes françaises des Somalis), et ses enfants mineurs : Nagui Fatma-Zohra, née le 4 août 1954 à Alger, Nagui Smaïl, né le 18 août 1956 à Bejaïa (Sétif), Nagui Naïma, née le 15 juillet 1959 à Alger;

Nourdine ben M'Barek, né le 23 mai 1949 à El Biar (Alger), qui s'appellera désormais : Embarek Nourdine; Okacha ould Ahmed, né le 7 avril 1943 à Tlemcen, qui s'appellera désormais : Bouafia Okacha ;

Omari Salah, né en 1927 à Sousse, Ifrane, (Maroc), et ses enfants mineurs : Omari Mohammed, né le 1er juin 1954 à Lahmar, Béchar (Saoura) Omari Lahcen, né le 14 mai 1957 à Lahmar, Béchar, Omari Djema, née le 8 octobre 1962 à Lahmar, Béchar (Saoura);

Raseloued Mohammed, né le 2 août 1898 à Miliana (El Asnam) ;

Saharaoui Yamina, née le 4 février 1940 à Meurad (Alger);

Terre Ginette Marie, née le 31 juillet 1944 à Mitry-Mory, département de la Seine-et-Marne (France), qui s'appellera désormais : Terre Malika;

Thirion Marie-France, Alice, épouse Grangaud Jean Paul, née le 18 avril 1943 à El Asnam ;

Touami Abdelkader né en 1937 à El Kerma, commune d'Es Senia (Oran), et ses enfants mineurs : Touami Mohammed, né le 15 mars 1965 à Es Senia (Oran), Touami Rachid, né le 2 janvier 1967 à Oran, Touami Kheira, née le 19 octobre 1970 à Es Senia (Oran);

Zahara bent Abderrahmane, épouse Brik ben Mehdi, née le 26 août 1930 à El Ançor (Oran) ;

Zed Mohamed, né le 2 juin 1945 à Alger;

Zoubida bent Ahmed, née le 19 août 1948 à Ghazaouet (Tlemcen), qui s'appellera désormais : Benaddi Zoubida;

Par décret du 3 avril 1973, sont naturalisés Algériens dans les conditions de l'article 10 de l'ordonnance no 70-86 du 15 décembre 1970 portant code de la nationalité algérienne :

Abdeslem ben Mohamed, né en 1910 à Ain Messaoud, province de Taza (Maroc), et ses enfants mineures : Khedidja bent Abdeslem, née le 15 mars 1953 à Ain Kihal (Oran), Fatna bent Abdeslem, née le 15 mars 1953 à Ain Kihal (Oran);

Ahmed ben Abdelkader, né le 27 août 1941 à Mers El Kebir (Oran), qui s'appellera désormais : Abderrahmane Ahmed;

Aïcha bent Youcef, née le 22 juin 1923 à Hadjout (Alger);

Ali ben Mohammed ben El Ayachi, né le 10 mars 1907 à El Mahrass, Gouvernorat de Sfax (Tunisie), et ses enfants mineurs : Ayachi Samira, née le 4 décembre 1952 à Constantine, Ayachi Djamel, né le 10 mars 1955 à Télerghma (Constantine), Ayachi Mohamed Faouzi, né le 15 mars 1957 à Télerghma, Ayachi Faouzia, née le 23 mai 1959 à Constantine, Ayachi Ouahiba, née le 10 mai 1962 à Constantine, Ayachi Rachida, née le 22 avril 1965 à Constantine;

Ali ould Mohamed, né le 23 décembre 1943 à Sidi Ali Benyoub (Oran), qui s'appellera désormais : Belmehdi Ali ;

Bekaddour Mekhissi, né le 9 octobre 1942 à Zahana (Oran);

Bel Hadj ould Mohamed, né en 1918 à Tessala (Oran), qui s'appellera désormais : Youcefi Belhadj;

Ben Chaïb Abdelkader, né le 20 janvier 1935 à Mostaganem ;

Boualcha Bachir, né en 1911 à Ain Témouchent (Oran);

Boudjelal ben Mohamed, né le 13 juin 1930 à Mascara (Mostaganem) ;

Boudjemaa ben Hassan, né en 1914 au douar Tlouh ouled Nie, fraction Jaáfra, cercle des Rehamna, province de Marrakech (Maroc), et ses enfants mineurs : Nedjma bent Boudjemaa, née le 26 mars 1952 à El Affroum (Alger), Ahmed ben Boudjemaa, né le 24 janvier 1953 à El Affroun, Kheira bent Boudjemaa, née le 24 janvier 1956 à El Affroun, Mohamed ben Boudjemaa, née le 24 janvier 1960 à El Affroun, Djamal ben Boudjemaa, née le 15 mars 1963 à El Affroun, Nora bent Boudjemaa, née le 3 juin 1966 à El Affroun (Alger);

Chaher Fatma, née le 28 novembre 1947 à Alger;

Chalb Mohammed, né le 7 avril 1938 à Bordj El Kiffan (Alger);

Collier Lucienne Fernande, épouse Aît Bouaoune Malek, née le 10 juillet 1934 à Lille, département du Nord (France);

El Hadi ben Moussa, né en 1928 à Bou Tlélis (Oran), et ses enfants mineurs : Mohamed ben El Hadi, né le 6 juin 1952 à Bou Tlélis (Oran), Ali ben El Hadi, né le 21 avril 1955 à Bou Tlélis, Aomar ben El Haddi, ne le 22 mars 1957 à Bou Tlélis, Mama bent El Hadi, née le 10 avril 1969 à Oran, qui s'appelleront désormais : Djillali El Hadi, Djillali Mohamed, Djillali Ali, Djillali Aomar, Djillali Mama;

Ennahdi Saïda, veuve Fentiz Mohammed, née le 15 février 1928 à La Manouba, Gouvernorat de Tunis (Tunisie) ;

En Nouri Ahmed, né le 12 octobre 1921 à Bizerte (Tunisie);

Fadel Mohammed, né en 1939 à la tribu des Béni Oulichek, province de Nador (Maroc), et ses enfants mineurs : Ouahiba bent Mohamed, née le 25 juin 1965 à Khemis Miliana (El Asnam), Abdelkrim ben Mohamed, né le 19 juillet 1966 à Khemis Miliana (El Asnam); Lesdits enfants mineurs, s'appelleront désormais : Fadel Ouahiba, Fadel Abdelkrim;

Fadila bent Belhadj épouse Louh Mohammed, née le 1° janvier 1940 à Taza (Maroc) ;

Fassi Ali, né le 30 décembre 1929 à Tébessa (Annaba);

Finazzo Marie, épouse Driouche Nourdine, née le 30 janvier 1941 à Tunis (Tunisie), qui s'appellera désormais : Finazzo Malika;

Houmani Zohra, épouse Boudjemaa ben Lahoussine, née le 19 octobre 1933 à El Affroun (Alger) ;

Jaouadi Messaoud, né le 20 juin 1918 à Djara Ouest, Gouvernorat de Gabès (Tunisie), et ses enfants mineurs : Jaouadi Mohamed Salah, né le 26 mars 1954 à Annaba, Jaouadi Hassen, né le 8 septembre 1956 à Annaba, Jaouadi Fawzia, née le 28 octobre 1959 à Annaba, Jaouadi Habla, née le 29 juin 1961 à Annaba, Jaouadi Slimane, né le 8 janvier 1964 à Annaba, Jaouadi Moncef, né le 16 décembre 1965 à Annaba, Jaouadi Radia, née le 9 avril 1968 à Annaba:

Kebdani Salah, né en 1940 à Béni Saf (Tlemcen), et ses enfants mineurs : Kebdani Zohra, née le 14 décembre 1967 à Oran, Kebdani Mohammed, né le 14 mai 1969 à Oran, Kebdani Rahima, née le 25 septembre 1970 à Oran;

Kissi El Ghazia, veuve Draris Mohamed, née en 1930 au douar Ouled Tahar, Béni Drar, annexe d'Ahfir, province d'Oujda (Maroc) ;

Lahouaria bent Mohamed, épouse Mohamed ben Mohamed, née le 21 avril 1941 à Oran ;

Laouari Mabrock, né le 22 février 1938 à Terga (Oran), et ses enfants mineurs : Laouari Ahmed, né le 2 décembre 1962 à Aîn Témouchent, Laouari Younès, né le 28 février 1965 à Aïn Témouchent, Laouari Khaled, né le 29 septembre 1967 à Aïn Témouchent, Laouari Abdelaziz, né le 14 mai 1969 à Aïn Témouchent, Laouari Djamila, née le 30 octobre 1970 à Aïn Témouchent (Oran) ;

Larouech Mohamed, né en 1938 à Ahfir, province d'Oujda (Maroc), et son enfant mineure : Amina bent Mohamed, née le 24 mai 1971 à Oran, ladite enfant mineure, s'appellera désormais : Larouech Amina;

Louiza bent Ali, née le 29 mai 1944 à El Harrach (Alger), qui s'appellera désormais : Benali Louiza;

Maddi Abdelkader, né le 8 avril 1944 à Alger;

Magherbi Mohamed, né en 1912 à Frenda (Tiaret);

Mahammed ould Amar Tahar, né le 21 avril 1947 à L'Arba (Alger) :

Marchand Jacques, né le 17 mars 1931 à Paris 20ème (France), et ses enfants mineurs : Marchand Redouane, né le 6 septembre 1958 à Alger, Marchand Abdel Houad, né le 24 octobre 1959 à El Biar, Marchand Fouad, né le 7 février 1962 à Air de France (Alger), Marchand Samira, née le 7 novembre 1963 à Air de France, Marchand Khaled, né le 19 octobre 1965 à Air de France, Marchand Abdelhakim, né le 2 mars 1968 à Air de France (Alger), qui s'appelleront désormais : Belmihoub Djelloul, Belmihoub Redouane, Belmihoub Abdel Houad, Belmihoub Abdelhakim;

Maroc Fatma, épouse Mohamed ben Hadj, née le 27 octobre 1918 à Hadjout (Alger), qui s'appellera désormais : Bouayad Fatma;

Mebarki Hadda, épouse Hafid Mohamed, née en 1924 à Béchar (Saoura);

Messaï Mekki, né le 15 juin 1931 à El Kala (Annaba), et ses enfants mineurs : Messai Sami, né le 18 novembre 1964 à Alger, Messaï Sakina, née le 18 mars 1966 à Alger 6ème;

Messaï Reghaïa, née le 11 février 1933 à El Kala (Annaba);

Mohamed ben Lakhdar né en 1929 à Zaïo, province de Nador (Maroc), et ses enfants mineurs : Karima bent Mohamed, née le 9 septembre 1952 à Tlemcen, Chahida bent Mohamed, née le 19 janvier 1954 à Tlem en, Fatiha bent M'Hamed, née le 13 septembre 1955 à Tlemcen, Nacira bent Mohamed, née le 11 novembre 1956 à Tlemcen, Zoubir ben Mohamed, né le 14 janvier 1958 à Tlemcen, Abderrezzak ben Mohamed, né le 2 juin 1963 à Tiemcen, Smain ben Mohamed, né le 27 novembre 1965 à Tlemcen, Salima bent Mohamed née le 18 septembre 1967 à Tlemcen, qui s'appelleront désormais : Belbachir Mohamed, Belbachir Karima, Belbachir Chahida, Belbachir Fatiha, Belbachir Nacira Belbachir Zoubir, Belbachir Abderrezzak, Belbachir Smaïn, Belbachir Salima;

Mohamed ben Omar, né en 1922 à Rouina (El Asnam);

Mohamed ben Rabah, né en 1930 à Ouled Boudjema, Kebdana, province de Nador (Maroc), et ses enfants mineurs : Miloud ben Mohamed, né le 22 mai 1955 à Tissemsilt (Tiaret) Mansour ben Mohamed, né le 8 juillet 1961 à Tissemsilt, Mustapha ben Mohamed né le 7 septembre 1964 à Tissemsilt (Tiaret), qui s'appelleront désormais : Boubouh Mohamed, Boubouh Miloud, Boubouh Mansour, Boubouh Mustapha;

Mohammed ben Amar, né le 20 juillet 1941 à Remchi (Tlemcen), qui s'appellera désormais : Bakhtaoui Mohammed;

Mokhtari Mebarka, épouse Djared Aïssa, née en 1948 à Béchar (Saoura);

Rabah ben Meftah, né le 9 août 1940 à l'Arba (Alger);

Rabah ben Mohamed, né le 11 mars 1947 à Khemis El Khechna (Alger);

Rahmani Sadek, né le 14 février 1912 à Tunis (Tunisie); Saada ould Mahdjoub, né le 25 janvier 1949 à Bettioua (Oran):

Sfaksi Sacia, épouse Benabdi Abdelmadjid, née en 1907 à Barika (Batna);

Yalaoui Amar, né en 1909 au douar Ouled Moussa, annexe de Djerada, province d'Oujda (Maroc), et ses enfants mineures : Yalaoui Fatima, née en 1953 au Kef, commune de Sidi Medjahed (Tlemcen), Yalaoui Yamina, née en 1955 au Kef, Yalaoui Khamsa, née en 1956 au Kef, commune de Sidi Medjahed

Youcef ould Mimoun, né le 19 avril 1947 à Hassi Zehana (Oran), qui s'appellera désormais : Moumene Youcef;

Younes ben Mohammed Lakhdar, né le 1er mai 1938 à Tebessa (Annaba);

Zenasni Salah, né le 11 août 1944 à Béni Saf (Tlemcen);

Zohra bent Abdou, épouse Krid Mohammed née le 13 décembre 1947 à Oran, qui s'appellera désormais : Ben Hassan Zohra:

Zohra bent Hammouda, épouse Rahmani Sadek, née le 20 avril 1925 à Tunis (Tunisie);

Zohra bent Mohamed, épouse Zerhouni Abdeslem, née en 1928 à Berrouaghia (Médéa);

MINISTERE DES FINANCES

Décret nº 73-61 du 3 avril 1973 fixant l'équilibre et les modalités de financement des budgets autonomes des hôpitaux et des centres d'assistance médicale gratuite qui leur sont rattachés.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance nº 72-68 du 29 décembre 1972 portant loi des finances pour 1973, notamment son article 12;

Vu le décret n° 73-16 du 5 janvier 1973 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 72-68 du 29 décembre 1972 portant loi de finances pour 1973 au ministre de la santé publique ;

Décrète :

Article 1er. — Les budgets autonomes des hôpitaux et des centres d'assistance médicale gratuite qui leur sont rattachés, sont fixés, globalement, en recettes et en dépenses, pour l'année 1973, à la somme d: cinq cent vingt millions de dinars (520,000,000 DA).

Art. 2. - Pour l'exercice 1973, les établissements hospitaliers et les centres d'assistance médicale gratuite qui leur sont rattachés, sont autorisés à effectuer des dépenses, au titre de leur fonctionnement, pour un montant global de cinq cent vingt millions de dinars (520.000.000 DA) réparti comme

Dépenses de personnel (traitement, indem- nités et charges sociales)	316.555.000 DA
— Ali nentation	41.335.000 DA
Médicaments, films, réactifs et petite instrumentation	83.500.000 DA
- Autres dépenses de fonctionnement	78.610.000 DA
Total des dépenses	520.000.000 DA

La répartition des crédits, par hôpital et les centres d'assistance médicale gratuite qui lui sont rattachés, est effectuée conformément à l'état «A» annexé au présent

Art. 3. — Pour 1913, le financement des dépenses énumérées à l'article 2 ci-dessus, sera assuré au moyen des ressources suivantes:

- Recettes propres des hôpitaux 60.000.000 DA (soins payants, produits des consultations externes payants et assurés sociaux)
- Participation forfaitaire des organismes de sécurité sociale sous tutelle du ministère du travail et des affaires sociales aux frais d'hospitalisation 120.000.000 DA

- Participation forfaitaire des autres organismes de sécurité sociale

mémoire 34.000.000 DA

- Contribution des collectivités locales - Contribution du budget de l'Etat 306.000.000 DA

La répartition de ces ressources, par hôpital et les centres d'assistance médicale gratuite qui lui sont rattachés, est effectuée conformément à l'état «B» annexé au présent décret.

Art. 4. — Les budgets détaillés des hôpitaux et des centres d'assistance médicale gratuite qui leur sont rattachés, sont approuves, par le wali, dans la limite des montants fixés en dépenses et en recettes, conformément aux états « A » et « B » annexés au présent décret.

Art. 5. - Les modifications des dépenses et des recettes entre les différents hôpitaux, pourront être effectuées en cours d'exercice par arrêté conjoint du ministre de la santé publique et du ministre des finances.

Les modifications internes au budget de chaque hôpital et les centres d'assistance médicale gratuite qui lui sont rattachés, pourront être effectuées par décision du wali, sur proposition du directeur de l'établissement hospitalier concerné.

- Les contributions de l'Etat et des collectivités locales, ainsi que la participation des organismes de sécurité sociale prévues à l'article 3 ci-dessus, sont versées, par tranche trimestrielle au début de caaque trimestre, au compte d'affectation no 305-003 « Frais d'hospitalisation ».

Art. 7. — Un décret fixera, ultérieurement, le montant de la contribution forfaitaire des autres organismes de sécurité sociale visés à l'article 3 ci-dessus, ainsi que les modalités de son utilisation.

Art. •8. — Les documents justificatifs à fournir par les hôpiteux aux différents organismes de sécurité sociale, seront déterminés par arrêté conjoint du ministre du travail et des affaires sociales et éu ministre de la santé publique.

En tout état de cause, la contribution de ces organismes aux frais de fonctionnement des hôpitaux, n'est pas subordonnée à la production de ces documents.

Art. 9. — Les dispositions antérieures contraires à celles qui sont l'objet du présent décret, sont abrogées.

Art. 10. — Le ministre des finances, le ministre de l'intérieur, le ministre de la sante publique et le ministre du travail et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 avril 1973.

Houari BOUMEDIENE

ETAT «A»

REPARTITION DES DEPENSES PAR HOPITAL ET CENTRES D'ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE QUI LUI SONT RATTACHES

WILAYA D'ALGER

Secteurs sanitaires	Personnel	Alimentation	Films réactifs Médicaments Petite instrumentation	Dépenses diverses	Total
Centre hospitalier universitaire (C.H.U.) d'Alger Centre Pierre et Marie Curie Hôpital Parnet Hôpital civil Birtraria Hôpital civil de Béni Messous Hôpital N. Ch. de Tixeraïne Hôpital-hospice de Douéra Hôpital psychiatrique Drid Hocine Hôpital de neurologie Aït Idir Hôpital civil d'El Kettar Hôpital de Belfort Hôpital civil de Blida Hôpital psychiatrique de Blida Hôpital psychiatrique de Blida Hôpital psychiatrique de Blida Hôpital-hospice de Boufarik Hôpital mixte de Koléa Hôpital-hospice de Hadjout Hôpital civil de Rouiba Hôpital civil de Thénia Sanatorium de Meftah TOTAUX	47.500.000 5.300.000 8.120.000 2.200.000 12.000.000 1.100.000 2.500.000 2.050.000 3.900.000 1.670.000 3.100.000 1.150.000 1.150.000 1.150.000 1.150.000 1.150.000	3.000.000 400.000 850.000 230.000 2.000.000 1.300.000 300.000 250.000 700.000 150.000 500.000 150.000 380.000 200.000 85.000 350.000 180.000	10.500.000 1.000.000 1.000.000 4.450.000 60.000 750.000 350.000 230.000 1.200.000 1.200.000 1.000.000 1.800.000 625.000 510.000 460.000 516.000 417.000	7.500.000 1.000.000 3.400.000 630.000 4.050.000 190.000 550.000 570.000 1.200.000 765.000 1.100.000 3.200.000 95.000 350.000 240.000 290.000 984.000 433.000	68.500.000 7.700.000 14.000.000 3.860.000 22.500.000 1.550.000 7.000.000 3.100.000 7.000.000 3.105.000 5.700.000 1.695.000 3.885.000 2.000.000 2.025.000 4.500.000 1.82.500.000

WILAYA DE MEDEA

Hôpital civil de Ksar El Boukhari Hôpital civil de Djelfa Centre hospitalier et universitaire de Médéa Hôpital civil de Aïn Oussera Hôpital civil de Aïn Bessem Hôpital civil de Sour El Ghozlane Hôpital civil de Sidi Aïssa Hôpital civil de Bou Saada Hôpital civil de Tablat	630.000 1.730.000 3.200.000 530.000 480.000 2.200.000 360.000 800.000 360.000	65.000 130.000 550.000 80.000 60.000 400.000 80.000 40.000	177.000 280.000 850.000 150.000 60.000 450.000 85.000 250.000 110.000	128.000 160.000 400.000 90.000 70.000 480.009 105.000 150.000 120.000	1.000.000 2.300.000 5.000.000 850.000 670.000 3.530.000 610.000 1.280.000
TOTAUX	10.290.000	1.465.000	2.412.000	1.793.000	15.870.000

WILAYA D'EL ASNAM

Hôpital mixte de Cherchell Hôpital civil de Gouraya Hôpital civil de Aïn Defla Hôpital civil de Khemis Miliana Hôpital mixte de Miliana Centre hospitalier et universitaire d'El Asnam Hôpital mixte de Ténès Hôpital civil de Bounama Hôpital civil de Hounama Hôpital civil de Hounama	1.360.000 100.000 740.000 335.000 3.260.000 2.596.000 240.000 480.000 1.910.000	240.000 30.000 80.000 40.000 400.000 110.000 30.000 50.000 400.000	240 000 30.000 115.000 40 000 580.000 1.200.000 225.000 65.000 95.000 445.000	360.000 110.000 70.000 135.000 400.000 510.000 165.000 30.000 15.000 460.000	2.200.000 270.000 1.005.000 550.000 4.740.000 4.700.000 1.350.000 365.000 640.000 3.215.000
TOTAUX	11.865.000	1.780.000	3,135.000	2.255.000	19.035.000

ETAT « A » (suite)

WILAYA DE TIZI OUZOU

		n en ar servicio de la ciclo de la participación de la calcidade de la calcidade de la calcidade de la calcidad	er anderstander over only over the state of the state of		
			Films réactifs		
Secteurs sanitaires	Personnel	Alimentation	Médicaments	Dépenses	Total
			P etite	diverses	
		and the second second second second	instrumentation		
Hôpital civil d'Azazga	950.000	60.000	300.000	315.000	1.625.000
Hôpital civil d'Azeffoun	160.000	35.000	30.000	40.000	265.000
Hôpital civil de Bordj Ménaïel	1.180.000	150.000	225.000	245.000 200.000	1.800.000 1.115.000
Hôpital civil de Dellys	650.000	65.000 200.000	200.000 350.000	300.000	1.820.000
Hôpital civil de Bouira	970.000 270.000	60.000	60.000	100.000	490.000
Hôpital civil de M'Chedallah Hôpital civil de Lakhdaria	1.100.000	250,000	400.000	400.000	2.150.000
Centre hospitalier de Tizi Ouzou	3.800.000	500.000	900.000	360.000	5.560.000
Sanatorium de Tizi Ouzou	1.420.000	320,000	330,000	330.000	2.400.000
Hôpital civil de Tigzirt	190.000	30.000	30.000	60.000	310.000
Hôpital civil de Boghni	740.000	80.000	220.000	200.000	1.240.000
Hôpital civil de Draa El Mizan	530.000	100.000	180.000	150.000	960.000
Hôpital civil de L'Arbaa Naît Irathen	950.000	180.000	350.000	250.000	1.730.000
Hôpital civil de Aïn Sì Hammam	1.800.000	300,000	300.000	600.000	3 .000.000
Hôpital psychiatrique de Tizi Ouzou	1.200.000	400.000	490.000	600.000	2.690.000
TOTAUX	15.910.000	2,730.000	4.365.000	4.150.000	27.155.000
		<u> </u>			
	WII.A	YA D'ORAN			
	***************************************			1.54.	
****	0.000 000	050 000	500.000	430.000	4.000.000
Hôpital civil de Ain Témouchent	2.720.000	350.000 2,500.000	5.500.000	9,000,000	38.090.000
Centre hospitalier universitaire d'Oran	21.000.000 2.550.000	400.000	400.000	350,000	3.790.000
Hôpital mixte de Sig Hôpital psychiatrique de Sidi Chami	4.500.000	1.000.000	2.300.000	2.200.000	19.000.000
Centre hostipalier de Sidi Bel Abbès	5.900.000	550.000	2.000.000	950.000	9.400.000
Hôpital civil de Télagh	600.000	100.000	305.000	140.000	1.145.000
Company of the Compan	37.270.000	4,900.000	11.905.000	13.070.000	66.245.000
TOTAUX	31.210.000	4,500.000	11.503.000	15.010.000	00.2 20.000
					A STATE OF THE STA
	WILAYA I	E MOSTAGANE	M		
Hôpital civil de Sidi Ali	280.000	30.000	140.000	55.000	505.000
Hôpital civil d'Oued Rhiou	820.000	115,000	250.000	215.000	1.400.000
Hôpital mixte de Mascara	2.400.000	500.000	700.000	500.000	4.100.000
Centre hospitalier de Mostaganem	3 200.000	450.000	1.000.000	800,000	5. 45 9.0 0 0
Hôpital civil de Relizane	1.330.000	200.000	320.000	950.000	2.800.000
TOTAUX	8.030.000	1.295.000	2.410.000	2.520.000	14.255.000
	1				
	WILA	YA DE SÁIDA			
				,	·
Hôpital de Aïn Sefra	370.000	50.000	150.000	150.000	720.000
Hôpital civil d'El Bayadh	600.000	85.000	200,000	180.000	1.065.000
Hôpital civil de Mecheria	600.000	100.000	200.000	200.000	1.100.000
Hôpital civil de Saïda	1,760,000	400.000	650.000	500.000	3.310.000
TOTAUX	3.330.000	635.000	1.200.000	1,030.000	6.195.000
TOTAUA	3.330.000	033.000	1.200.000	1,000.000	2.200.000
					,
	WILAY	A DE TIARET			
		1			
Hôpital civil d'Aflou	740.000	80.000	200.000	250,000	1.270.000
Hôpital civil de Frenda	660.000	130.000	300.000	450.000	1.560.000
Centre hospitalier de Tiaret	4.380.000	500.000	1.100.000	620.000	6.600.000
Hopital civil de Sougueur	290.000	60.000	130,000	150.000	630.000
Hôpital civil de Mahdia	260.000	65.000	70.000	50.000	445.000
Hôpital civil de Tissemsilt	540.000	100.000	180.000	200.000	1.020.000
TOTAUX	6,870.000	955.000	1,980,000	1.720.000	11.525.000
LOINUA	0.010.000	1 200.000	1.555.000	1 2	

ETAT « A » (suite)

WILAYA DE TLEMCEN

Secteurs sanitaires	Personnel	Alimentation	Films réactifs Médicaments Petite instrumentațion	Dépenses diverses	Total
Hôpital civil de Béni Saf Hôpital civil de Maghnia Hôpital civil de Nédroma Hôpital civil de Ghazaouet Hôpital-hospice de Tlemcen	640.000 620.000 185.000 495.000 4.500.000	70.000 50.000 20.000 45.000 1.000,000	250.000 230.000 15.000 150.000 1.500.000	, 165.000 100.000 25.000 160.000 1.200.000	1.125.000 1.000.000 245.000 850.000
TOTAUX	6.440.000	1.185.000	2.145.000	1.650.000	8.200.000 11.420.000

WILAYA DE CONSTANTINE

Hôpital civil de Aïn Beïda Hôpital civil d'Oum El Bouaghi Hôpital civil de La Meskiana	1,660,000 460,000	160.000 100.000	250.000 100.000	230.000 150.000	2.300.000 810.000
Hôpital civil de Aïn M'Lila Hôpital civil de Collo Hôpital civil de Chelghoum Laïd	550.000 800.000 780.000 750.000	40.000 35.000 80.000 60.000	100.000 200.000 240.000 150.000	70.000 150.000 100.000 80.000	760.000 1.185.000 1.200.000
Hôpital civil de Zighout Youcef Centre hospitalier universitaire de Cons- tanine	150.000 18.000.000	35.000 2.300.000	30.000 5.700.000	85.000	1.040,000 300.000
Hôpital civil d'El Khroub Hôpital psychiatrique d'Oued Athménia Hôpital civil d'Oued Zenati	175.000 2.200.000 870.000	25.000 500.000 90.000	15.000 3 00.000	3.500.000 35.000 500.000	29.500.000 250.000 3.500.000
Hôpital civil d'El Milia Hôpital civil de Ferdjioua Hôpital civil de Mila	500.000 420.000 900.000	45,000 30,000 80,000	180.000 150.000 100.000	160.000 235.000 110.000	1,300,000 930,000 660,000
Hôpital civil d'El Arrouch Hôpital civil d'Azzaba Hôpital civil de Skikda	1.280.000 250.000 3.800.000	185,000 35,000	250.000 250.000 50.000	200.000 425.000 75.000	1.430.000 2.140.000 410.000
Hôpital civil de Jijel Hôpital civil de Taher	2.010.000 230.000	550.000 210.000 30.000	750.000 380.000 25.000	1.300.000 500.000 45.00 0	6.400.000 3.100.000 330.000
TOTAUX	35.785.000	4.590.000	9.220.000	7.950.000	57.545.000

WILAYA DE L'AURES

Hôpital civil de Biskra Hôpital civil de Biskra Lavigerie Hôpital civil de Opellal Hôpital civil de Merouana Hôpital civil de Khenchela Hôpital civil de Barika TOTAUX	50.000 330.000 50.000 1.100.000 50.000 300.000 90.000 400.000 90.000 700.000 35.000 230.000 20.000 570.000 55.000 230.000 230.000 570.000 55.000 4.090.000	120.000 850.000 300.000 210.000 350.000 85.000 160.000 560.000 2.695.000	1.200.000 6.380.000 2.300.000 3.000.000 3.450.000 1.000.000 950.000 3.070.000 1.040.000
---	--	--	---

WILAYA DE ANNABA

Centre hospitalier de Annaba Préventorium de Seraïdi Hôpital civil de Chetaïbi Hôpital civil de Aïn Berda Hôpital civil de Morsott Hôpital civil de Sedrata Hôpital civil de Aïn Arbi Hôpital civil de Guelma Hôpital civil d'El Kala Hôpital civil d'El Tarf Hôpital civil de Souk Ahras Hôpital civil de Tébessa TOTAUX	11.500.000 1.100.000 130.000 120.000 165.000 500.000 90.000 1.750.000 1.460.000 320.000 3.120.000 3.000.000	1.800.000 250.000 40.000 30.000 30.000 15.000 250.000 200.000 40.000 500.000 500.000	2.700.000 25.000 30.000 20.000 25.000 100.000 15.000 450.000 30.000 450.000 950.000	3.000.000 225.000 30.000 60.000 50.000 120.000 25.000 25.000 80.000 630.000 1.000.000	19.000.000 1.600.000 230.000 230.000 270.000 750.000 145.000 3.000.000 2.210.000 470.000 5.000.000 38.405.000
--	--	--	---	---	--

ETAT « A » (suite)

WILAYA DE SETIF

Secteurs sanitaires	Personnel	Alimentation	Films réactifs Médicaments Petite instrumentation	Dépenses diverses	Total
Hôpital civil d'Akbou	1.600,000	950 000	500.000		-
Hôpital civil de Bordj Bou Arréridj	1.750.000	250.000 180.000	500,000	330.000	2.680.00
Hôpital civil de M'Sila	860.000	100.000	500.000 350.000	350.000	2.780,000
Hôpital civil de Medjana	130.000	30.000	35.000	350.000	1.660.00
Hôpital civil d'El Eulma	1.330.000	100.000	450.000	105.000 250.000	300.00
Hôpital civil de Aïn Oulmane	170.000	30.000	20.000	40.000	2.130.00 260.00
Centre hospitalier de Sétif	5.000.000	650.000	800.000	750,000	7.200.00
Hôpital civil de Béjaïa	2.300.000	300.000	400.000	300.000	3.300.00
Hôpital civil de Cap Aokas	110.000	20.000	20.000	20.000	170.00
Hôpital civil de Kherrata	750.000	60.000	260,000	195.000	1.265.00
Hôpital civil de Aïn El Kébira	125.000	30.000	20.000	50.000	225.00
Hôpital civil de Bougaa	890.000	100.000	300.000	160.000	1.450.00
Hôpital civil de Sidi Aïch	420.000	45.000	220.000	100.000	785.00
	45.405.000	4 004 004	0.077.000	2 2 2 2 2 2 2	04.005.00
TOTAUX	15.435.000 WILAY	1.895.000 A DES OASIS .	3.875.000	3.000.000	24,205,00
	WILAY	A DES OASIS .	3.875,000	3.000.000	24.205.00
Hôpital civil de Djanet	WILAY.	A DES OASIS .	150.000	120,000	620.00
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa	WILAY. 300.000 400.000	A DES OASIS . 50.000 80.000	150.000 150.000	120,000 130,000	620.00 780.00
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued	WILAY. 300.000 400.000 1.700.000	A DES OASIS . 50.000 80.000 300.000	150.000 150.000 750.000	120,000 130,000 750,000	620,000 780,000 3,500,000
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued Hôpital civil de Ghardaïa Hôpital civil d'In Salah	300.000 400.000 1.700.000 850.000	50.000 80.000 300.000 150.000	150.000 150.000 750.000 370.000	120.000 130.000 750.000 230.000	620.000 780.000 3.500.000 1.600.000
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued Hôpital civil de Ghardaïa Hôpital civil d'In Salah Hôpital civil d'Laghouat	300.000 400.000 1.700.000 850.000 350.000	50.000 80.000 300.000 150.000 45.000	150.000 150.000 750.000 370.000 400.000	120,000 130,000 750,000 230,000 100,000	620,00 780,00 3,500,00 1,600,00
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued Hôpital civil de Ghardaïa Hôpital civil d'In Salah Hôpital civil de Laghouat Hôpital civil d'Ouargia	300.000 400.000 1.700.000 850.000 350.000 500.000	50.000 80.000 300.000 150.000 45.000 150.000	150.000 150.000 750.000 370.000 400.000 350.000	120,000 130,000 750,000 230,000 100,000 250,000	620.00(780.000 3.500.000 1.600.00(895.000
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued Hôpital civil de Ghardaïa Hôpital civil d'In Salah Hôpital civil de Laghouat Hôpital civil d'Ouargia Hôpital civil de Tamanrasset	300.000 400.000 1.700.000 850.000 350.000 500.000 1.450.000	50.000 80.000 300.000 150.000 45.000 200.000	150.000 150.000 750.000 370.000 400.000 350.000 600.000	120.000 130.000 750.000 230.000 100.000 250.000 650.000	620,000 780,000 3,500,000 1,600,000 895,000 1,250,000 2,900,000
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued Hôpital civil de Ghardaïa Hôpital civil d'In Salah Hôpital civil de Laghouat Hôpital civil de Tamanrasset Hôpital civil de Touggourt	300.000 400.000 1.700.000 850.000 350.000 500.000	50.000 80.000 300.000 150.000 45.000 150.000	150.000 150.000 750.000 370.000 400.000 350.000	120,000 130,000 750,000 230,000 100,000 250,000	620.000 780.000 3.500.000 1.600.000 895.000 1.250.000 2.900.000 730.000
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued Hôpital civil de Ghardaïa Hôpital civil d'In Salah Hôpital civil de Laghouat Hôpital civil d'Ouargia Hôpital civil de Tamanrasset	300.000 400.000 1.700.000 850.000 350.000 500.000 1.450.000 300.000	50.000 80.000 300.000 150.000 45.000 150.000 200.000 30.000	150.000 150.000 750.000 370.000 400.000 350.000 600.000 300.000	120,000 130,000 750,000 230,000 100,000 250,000 650,000 100,000	620,00 780,00 3,500,00 1,600,00 895,00 1,250,00 2,900,00 730,00 3,980,00
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued Hôpital civil de Ghardaïa Hôpital civil d'In Salah Hôpital civil de Laghouat Hôpital civil d'Ouargia Hôpital civil de Tamanrasset Hôpital civil de Touggourt	300.000 400.000 1.700.000 850.000 350.000 500.000 1.450.000 300.000 2.200.000	50.000 80.000 300.000 150.000 45.000 150.000 200.000 30.000	150.000 150.000 750.000 370.000 400.000 350.000 600.000 300.000 930.000	120,000 130,000 750,000 230,000 100,000 250,000 650,000 100,000 650,000	620.000 780.000 3.500.000 1.600.000 895.000 1.250.000 2.900.000
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued Hôpital civil de Ghardaïa Hôpital civil d'In Salah Hôpital civil de Laghouat Hôpital civil d'Ouargia Hôpital civil de Tamanrasset Hôpital civil de Touggourt TOTAUX	300.000 400.000 1.700.000 850.000 350.000 1.450.000 300.000 2.200.000 8.050.000	50.000 80.000 300.000 150.000 45.000 150.000 200.000 30.000 200.000 1.205.000	150.000 150.000 750.000 370.000 400.000 350.000 600.000 300.000 930.000	120.000 130.000 750.000 230.000 100.000 650.000 650.000 3.000.000	620,00 780,00 3,500,00 1,600,00 895,00 1,250,00 2,900,00 730,00 3,980,00
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued Hôpital civil de Ghardaïa Hôpital civil d'In Salah Hôpital civil de Laghouat Hôpital civil d'Ouargla Hôpital civil de Tamanrasset Hôpital civil de Touggourt TOTAUX Hôpital civil de Béchar	300.000 400.000 1.700.000 850.000 500.000 1.450.000 300.000 2.200.000 8.050.000	50.000 80.000 300.000 150.000 45.000 150.000 200.000 30.000 200.000 1.205.000 DE LA SAOURA	150.000 150.000 750.000 370.000 400.000 350.000 600.000 300.000 930.000	120.000 130.000 750.000 230.000 100.000 650.000 100.000 650.000 3.000.000	620.00 780.00 3.500.00 1.600.00 895.00 1.250.00 730.00 3.980.00 16.255.00
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued Hôpital civil de Ghardaïa Hôpital civil d'In Salah Hôpital civil de Laghouat Hôpital civil d'Ouargia Hôpital civil de Tamanrasset Hôpital civil de Touggourt TOTAUX	300.000 400.000 1.700.000 850.000 350.000 1.450.000 300.000 2.200.000 8.050.000	50.000 80.000 300.000 150.000 45.000 150.000 200.000 30.000 200.000 1.205.000	150.000 150.000 750.000 370.000 400.000 350.000 600.000 300.000 930.000	120.000 130.000 750.000 230.000 100.000 650.000 650.000 3.000.000	620.00 780.00 3.500.00 1.600.00 895.00 1.250.00 2.900.00 730.00 3.980.00

ETAT «B»

REPARTITION DES RESSOURCES PAR HOPITAL ET CENTRES D'ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE QUI LUI SONT RATTACHES

WILAYA D'ALGER

Secteurs sanitaires	Contributions de l'Etat et des collectivités locales	Contributions des caisses de sécurité sociale	Recettes des hôpitaux	Total
Centre hospitalier universitaire (C.H.U.) d'Alger Centre Pierre et Marie Curie Hôpital Parnet Hôpital Birtraria Centre hospitalier universitaire de Béni Messous Hôpital de rééducation chirurgicale de Tixe-	36.500.000 5.800.000 4.200.000 1.860.000 9.900.000	20.000.000 1.300.000 6.450.000 1.500.000 9.100.000	12.000.000 600.000 3.350.000 500.000	68.500.000 7.700.000 14.000.000 3.860.000 22.500.000
raïne Hôpital-hospice de Douéra Hôpital neurologique Aït Idir Hôpital psychiatrique Drid Hocine Hôpital civil d'El Kettar Hôpital de Belfort Hôpital civil de Blida	1.100.000 4.000.000 2.000.000 1.870.000 3.900.000 805.000 2.800.000	400.000 2.400.000 900.000 1.800.000 2.400.000 1.600.000 1.580.000	50.000 600.000 200.000 30.000 700.000 1.320.000	1.550.000 7.000.000 3.100.000 3.700.000 7.000.000 3.105.000 5.700.000

ETAT « B » (suite)

WILAYA D'ALGER (suite)

Secteurs sanitaires	Contributions de l'Etat et des collectivités locales	Contributions des caisses de sécurité sociale	Recettes des hôpitaux	Total
lópital psychiatrique de Blida lópital-hospice de Boufarik lópital mixte de Koléa lópital-hospice de Hadjout lópital civil de Rouiba lópital civil de Thénia sanatorium de Meftah	14.400.000 1.000.000 2.385.000 1.000.000 1.025.000 2.800.000 1.130.000	4.000.000 595.000 1.000.000 800.000 700.000 1.500.000 1.000.000	190.000 100.000 500.000 200.000 300.000 200.000 50.000	18.500.000 1.695.000 3.885.000 2.000.000 2.025.000 4.500.000 2.180.000
TOTAUX	98.475.000	59.025.000	25.000.000	182.500.000

WILAYA DE MEDEA

Hôpital civil de Ksar El Boukhari Hôpital civil de Djelfa Centre hospitalier de Mêdêa Hôpital civil de Aîn Bessem Hôpital civil de Scur El Ghozlane Hôpital civil de Sidi Aïssa Hôpital civil de Bou Saada Hôpital civil de Ťablat	870.000 2.050.000 4.000.000 740.000 640.000 3.080.000 560.000 1.070.000 570.000	30 000 150.000 400.000 30.000 10.000 20.000 10.000 20.000 20.000	100.000 100.000 600.000 80.000 20.000 300.000 30.000 200.000 40.000	1.000.000 2.300.000 5.000.000 850.000 670.000 3.520.000 610.000 1.280.000 630.000
TOTAUX	19.580,000	820.000	1.470.000	15.870.000

WILAYA D'EL ASNAM

Hôpital mixte de Cherchell Hôpital civil de Gouraya Hôpital civil de Aïn Defla Hôpital civil de Khemis Miliana Hôpital mixte de Miliana Centre hospitalier d'El Asnam Hôpital mixte de Ténès rôpital civil de Bordj Bounama Hôpital civil de Theniet El Had Hôpital civil d'El Attaf	1.610.000 260.000 855.000 850.000 3.960.000 1.210.000 315.000 550.000 2.355.000	90 000 10.000 70.000 130.000 880.000 580 000 40.000 20.000 20.000 760.000	500.000 néant 30.000 70.000 500.000 500.000 100.000 30.000 70.000	2.200.000 270.000 1.005.000 550.000 4.740.000 1.350.000 365.000 640.000 3.215.000
TOTAUX	14.485.000	2.600.000	1.950.000	19.035.000

WILAYA DE TIZI OUZOU

Hôpital civil d'Azazga	1.425.000	120.000	80.000	1.625.000
Hôpital civil d'Azetfoun	235.000	10.000	20.000	265.000
Hôpital civil de Bordj Ménaïel	1.350.000	900.000	150.000	1.800.000
Hôpital civil de Dellys	955.000	60.000	100.000	1.115.000
Hôpital civil de Bouira	1.330.000	240.000	200.000	1.820.000
Hôpital civil de M'Chedallah	360.000	80 000	50.000	490.000
Centre hospitalier de Tizi Ouzou	3.910,000	750.000	900,000	5.560.000
Hôpital civil de Lakhdaria	1.300.000	550 000	300 000	2.150.000
Sanatorium de Tizi Ouzou	1.500.000	830.000	70.000	2.400 000
Hôpital de Tigzirt	190.000	90.000	30.000	310.000
Hôpital civil de Boghni	1.080.000	80.000	80.000	1.240.000
Hôpital civil de Draa El Mizan	840.000	40.000	80.000	960.000
Hôpital civil de L'Arbaa Naït Irathen	1.430.000	150 000	150.000	1.730 000
Hôpital civil de Aïn El Hammam	2 050 000	800.000	150.000	3.000.000
Hôpital psychiatrique de Tizi Ouzou	2.450.000	200.000	40.000	2.690.000
200 - 100 -			20.000	2.320.000
TOTAUX	20.455.000	4.300.000	2.400.000	27.155,000
	_ }	1	1	

ETAT « B » (suite)

WILAYA D'ORAN

		3.45 3.45		
Secteurs sanitaires	Contributions de l'Etat et des collectivités locales	Contributions des caisses de sécurité sociale	Recettes des hôpitaux	Total
Hôpital mixte de Aïn Témouchent Centre hospitalier universitaire d'Oran Hôpital civil du Sig Hôpital psychiatrique de Sidi Chami Centre hospitalier universitaire de Sidi Bel	2.850.000 21.130.000 3.050.000 9.310.000	350.000 15.270.000 400.000 650.000	800.000 1.600,000 250.000 40.000	4.000.000 38.000.000 3.700.000 10.000.000
Abbès Hôpital civil de Télagh	6.725.000 815.000	2,300,000 250,000	375.000 80.000	9.400.000 1.145.000
TOTAUX	43.880.000	19.220.000	3.145.000	66.245.000
	WILAYA DE MOST	raganem		
Hôpital civil de Sidi Ali Hôpital civil d'Oued Rhiou Hôpital mixte de Mascara	435.000 870.000 2.800.000	30.000 500.000 600.000	40.000 30.000 700.000	505.000 1.400.000 4.100.000
Centre hospitalier universitaire de Mosta- ganem Hôpital civil de Relizane	3.080.000 1.600.000	2.070.000 500.000	300.000 700.000	5.450.000 2.800.000
TOTAUX	8.785.000	3.700.000	1.770.000	14.255.000
	WILAYA DE S	AIDA		
Hôpital de Aïn Sefra Hôpital civil d'El Bayadh Hôpital civil de Méchéria Hôpital civil de Saïda	690.000 875.000 960.000 2.110.000	10.000 110.000 130.000 700.000	20.000 80.000 10.000 500.000	720.000 1.065.000 1.100.000 3.310.000
TOTAUX	4.635.000	950.000	610.000	6.195.000
	WILAYA DE T	IARET		3
Hôpital civil d'Aflou Hôpital civil de Frenda Centre hospitalier de Tiaret Hôpital civil de Sougueur Hôpital civil de Mahdia Hôpital civil de Tissemsilt	980.000 1.170.000 4.560.000 540.000 335.000 890.000	210.000 240.000 1.340.000 40.000 20.000 30.000	80.000 150.000 700.000 50.000 30.000 100.000	1.270.000 1.560.000 6.600.000 630.000 445.000 1.020.000
TOTAUX	8.535.000	1.880.000	1.110.000	11.525.000
	WILAYA DE TL	EMCEN		
Hôpital civil de Béni Saf Hôpital civil de Maghnia Hôpital civil de Nédroma Hôpital civil de Ghazaquet Centre hospitalier de Tlemcen	865.000 700.000 195.000 610.000 5.550.000	160.000 50.000 30.000 160.000 1.800.000	100.000 250.000 20.000 30.000 800.000	1.125.000 1.000.000 245.000 850.000 8.150.000
TOTAUX	7.920.000	2.200.000	1.250.000	11.379.000
	WILAYA DE CONS	TANTINE		
Hôpitai civil de Aïn Beïda Hôpitai civil d'Oum El Bouaghi Hôpitai civil de La Meskiana Hôpital civil de Aïn M'Lila Hôpital civil de Collo Hôpital civil de Chelghoum Laïd Hôpital civil de Zighoud Youcef Centre hospitalier universitaire de Constantine	2.050.000 530.000 610.000 1.065.000 1.000.000 830.000 240.000	150,000 80,000 70,000 20,000 50,000 60,000 20,000	100.000 200.000 80.000 100.000 150.000 40.000	2.300.000 810.000 760.000 1.185.000 1.200.000 1.040.000 300.000

24.205.000

4.000.000

TOTAUX

ETAT « B » (suite)

WILAYA DE CONSTANTINE (suite)

	WILAYA DE CONSTAI	NTINE (Suite)		
Secteurs sanitaires	Contributions de l'Etat et des collectivités locales	Contributions des caisses de sécurité sociale	Recettes des hôpitaux	Total
Hôpital civil d'El Khroub Hôpital civil d'Oued Athménia Hôpital civil d'Oued Zenati Hôpital civil d'El Milia Hôpital civil de Ferdjioua	170.000 3.220.000 770.000 830.000 570.000	20.000 230.000 230.000 20.000 20.000	60.000 50.000 300.000 80.000 70.000	250.000 3.500.000 1.300.000 930.000 660.000
Hôpital civil de Mila Hôpital civil d'El Arrouch Hôpital civil d'Azzaba Hôpital civil de Skikda Hôpital civil de Jijel	1.050.000 1.730.000 290.000 3.700.000 2.500.000	80.000 330.000 40.000 1.700.000 300.000	300.000 80.000 80.000 1.000.000 300.000	1.430.000 2.140.000 410.000 6.400.000 3.100.000
Hôpital civil de Taher	250.000	30,000	50.000	330.000
TOTAUX	39.405.000	11.380.000	6.760.000	57.545.000
	WILAYA DE L'	AURES		
Hôpital civil d'Arris Hôpital civil de Batna	1.150.000 4.580.000	20.000 800.000	30.000 1,000.000	1.200.000 6.380.000
Sanatorium de Batna Hôpital civil de Biskra Hôpital civil de Biskra Lavigerie	2.140.000 2.500.000	60.000 400.000	100.000	2.300.000 3.000.000 3.450.000
Hôpital civil d'Ouled Djellal Hôpital civil de Mérouana	2.950.000 970.000	300,000 10,000	200.000 20 000	1.000.000 950.000
Hôpital civil de Khenchela Hopital civil de Barika	850.000 2.455.000 940.000	30.000 415.000 30.000	70.000 200.000 70.000	3.070.000 1.040.000
TOTAUX	18.535.000	2.065.000	1.790.000	22.390.000
	WILAYA DE AI	NNABA		
Centre hospitalier de Annaba Préventorium de Seraïdi	11.000.000 1.100.000	2.300.000 490.000	5.700.000 10.000	19.000.000 1.600.000
Hôpital civil de Chetaïbi Hôpital civil de Aïn Berda	220.000 160.000	10.000 40.000	néant 30.000	230.000 230.000
Hôpital civil de Morsott	240.000	30.000	néant	270.000
Hôpital civil de Sédrata Hôpital civil de Aïn Arbi	620.000 125.000	30.000 20.000	100.000 néant	750.000 145.000
Hôpital civil de Guelma	1.880.000	320.000	800.000	3.000.000
Höpital civil d'El Kala Hôpital civil d'El Tarf	1.960.000 450.000	150.000 10.000	100.000 10.000	2.210.000 470.000
Hôpital civil de Souk Ahras Hôpital civil de Tébessa	4,240,000 3,900,000	360.000 1.000.000	400.000 600.000	5.000.000 5.500.000
TOTAUX	25.895.000	4.760.000	7.750.000	38.405.000
	WILAYA DE S	SETIF		
Hôpital civil d'Akbou Hôpital civil de Bordj Bou Arréridj	2.020.000 1.880.000	400.000 200.000	260.000 700.000	2.680.000 2.780.000
Hôpital civil de M'Sila	1.160.000	200.000	300.000	1.660.000
Hôpital civil de Medjana Hôpital civil d'El Eulma	250.000 1.330.000	50.000 500.000	néant 300.000	300,000 2.130.000
Hôpital civil de Aïn Oulmene	180.000	30.000	50.000	260.000
Centre hospitalier de Sétif	3.700.000	2.000.000	1.500.000	7.200.000 3.300.000
Hôpital civil de Béjaïa Hôpital civil de Cap Aokas	2.210.000 160.000	490.000 10.000	600.000 néant	170.000
Hôpital civil de Kherrata	895.000	300.000	70.000	1.265.000
Hôpital civil de Aïn El Kébira Hôpital civil de Bougaa	185.000 1.050.000	20,000 300,000	20.000 100.000	225.000 1.450.000
Hôpital civil de Sidi Aïch	585.000	100.000	100.000	785.000
				04.005.000

4.600.000

15.605.000

ETAT « B » (suite)

WILAYA DES OASIS

Secteurs sanitaires	Contributions de l'Etat et des collectivités locales	Contributions des caisses de sécurité sociale	Recettes des hôpitaux	Total
Hôpital civil de Djanet Hôpital civil d'El Goléa Hôpital civil d'El Oued Hôpital civil de Ghardaïa Hôpital civil d'In Salah Hôpital civil de Laghouat Hôpital civil d'Ouargla Hôpital civil de Tamanrasset Hôpital civil de Touggourt	600.000 700.000 3.140.000 1.350.000 795.000 960.000 1.900.000 680.000 3.665.000	10.000 70.000 160.000 150.000 30.000 230.000 700.000 50.000 200.000	10.000 10.000 200.000 100.000 70.000 60.000 300.000 néant 115.000	620,000 780,000 3,500,000 1,600,000 895,000 1,250,000 2,900,000 730,000 3,980,000
TOTAUX	13.790.000	1.600.000	865.000	16.255.000

Hôpital civil d'Adrar	1.780.000	40.000	30.000	1.850.000
Hopital civil de Béchar	4.190.000	860.000	100.000	5.150.000
TOTAUX	5.970.000	900.000	130.000	7.000.000

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES. - Appels d'offres

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION DE LA SANTE MILITAIRE

Appel d'offres international ouvert nº 1/73

Un appel d'offres ouvert est lancé pour la fourniture de matériel médical consommable et non consommable.

Les dossiers pourront être retirés à l'hôpital central d'instruction de l'A.N.P., Bd Saïd Touati, Bab El Oued (Alger), les lundis et jeudis après-midi, à partir du 16 avril 1973.

Les soumissions devront être adressées à la direction des services financiers du ministère de la défense nationale (Les Tagarins), Alger, obligatoirement par poste, en recommande, sous double enveloppe dont une portant la mention « soumission, ne pas ouvrir - appel d'offres no 1/73 santé ».

Elles devront parvenir au plus tard le 15 mai 1973.

Les soumissionnaires sont tenus par leurs offres pendant 90 jours.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT POUR LA WILAYA DE SETIF

Aménagement et remise en état des pistes de la R.T.A. de Megress et d'Akfadou

Un appel d'offres ouvert est lancé pour l'aménagement et la remise en état des pistes de la R.T.A. de Megress et d'Akfadou. Les candidats pourront consulter et se procurer les dossiers, à la direction de l'infrastructure et de l'équipement pour la wilaya de Sétif.

La date limite des dépôts des offres est fixée au 3 mai 1973 à 18 heures, la date d'arrivée à la wilaya, faisant foi.

Les offres, accompagnées des pièces règlementaires, doivent parvenir au siège de la wilaya, bureau d'équipement de Sétif, en recommandé et par voie postale, sous double enveloppe.

La dernière doit comporter la mention suivante « appel d'offres - pistes R.T.A., Megress et Akfadou - ne pas ouvrir ».

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT DE LA WILAYA DE ANNABA BUDGET D'EQUIPEMENT

Opération nº 31.21.2.32.08.90

RN 16 - Evitement de Dréan

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'exécution des travaux de la R.N. 16, évitement de Dréan, concernant les lots ci-après désignés :

Lot no 2 - Terrassements

Lot no 3 - Corps de chaussée.

Les entrepreneurs intéressés peuvent consulter et retirer les dossiers auprès du chef des services techniques de la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Annaba, 1er étage, 12, Ba du 1er Novembre 1954.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 5 mai 1973 à 12 heures.

Les offres, accompagnées des pièces règlementaires, à savoir :

- Certificat de qualification professionnelle
- Attestations fiscales
- Attestation de la caisse de sécurité sociale
- Attestation de la caisse des congés payés

devront parvenir au directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Annaba, bureau des marchés, 12, Bd du 1^{er} Novembre 1954.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT DE LA WILAYA D'EL ASNAM

Opération nº 31.21.2.14.08.93

Rectification du tracé de la route nationale nº 14 entre les PK 59 + 244 à 70 + 405 et 75 + 800 à 76 + 500 Khemis Miliana - Theniet El Had

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la rectification du tracé de la RN. 14, entre les PK 59 + 244 à 70 + 405 et 75 + 800 à 76 + 500 - Khemis Miliana - Téniet El Had.

Les entreprises peuvent retirer ou consulter le dossier correspondant chez le directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya, cité administrative, El Asnam.

Les offres, accompagnées des pièces fiscales et sociales exigées par la règlementation en vigueur, ainsi que des références professionnelles, doivent être adressées ou remises à l'adresse indiquée ci-dessus, sous plis cachetés, portant la mention suivante « à ne pas ouvrir », appel d'offres, RN. 14, avant le 12 mai 1973 à 12 heures, délai de rigueur.

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

WILAYA D'EL ASNAM

Construction d'un C.E.M. de 600 élèves avec internat à El Attaf

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé en vue de la réalisation des travaux de construction d'un C.E.M. de 600 élèves dont 200 internes à El Attaf.

Lot no 1 - Gros-œuvre

Lot no 2 - Etanchéité

Lot no 3 - Carrelage

Lot no 4 - Menuiserie

Lot no 5 - Serrurerie - Ferronnerie

Lot no 6 - Plomberie

Lot no 7 - Chauffage

Lot no 8 - Electricité

Lot no 9 - Peinture - Vitrerie

Lot no 10 - V.R.D.

Lot no 11 - Téléphone.

Les entreprises intéressées pourront retirer les dossiers nécesgaires à la présentation de leurs offres, au bureau d'études «TECHNAL», 12, rue Ali Boumendjel à Alger.

Les plis portant la mention «soumission C.E.M. El Attaf», devront parvenir à la wilaya d'El Asnam, 3ème division, 2ème bureau, avant le 28 avril 1973.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT DE LA WILAYA DES OASIS

Avis d'appel d'offres sur concours

Objet de l'appel d'offres :

Wilaya des Oasis, chauffage et climatisation de quatre (4) hôtels des finances.

Lieu de consultation des dossiers :

Bureau du directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya des Oasis à Ouargla.

Lieu, date et heure de réception des offres :

Les offres devront parvenir au wali des Oasis, service du budget et des opérations financières, bureau des marchés publics à Ouargla, au plus tard le 12 mai 1973 à 12 heures.

Objet de l'appel d'offres :

Ville de Ouargla. chauffage et climatisation du laboratoire de la santé, chambre froide - chambre chaude et incinérateur.

Lieu de consultation des dossiers :

Bureau du directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya des Oasis à Ouargla.

Lieu, date et heure de réception des offres :

Les offres devront parvenir au wali des Oasis, service du budget et des opérations financières, bureau des marchés publics à Ouargla, au plus tard le 12 mai 1973 à 12 heures.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT DE LA WILAYA D'ORAN

Il est procédé à un appel d'offres en vue de la construction de 5 kilomètres de route, constituant le lot nº 1 des travaux d'évitement de la ville d'Aïn Témouchent.

Les candidats intéressés pourront retirer le dossier nécessaire à l'établissement de leur soumission à la direction de l'infrasà l'établissement de leur soumission, à la direction de l'infrastructure, Bd Mimouni Lahcène, Oran, bureau routes, 5ème étage.

Les offres devront parvenir à la même adresse avant le 30 avril 1973 à 12 heures.

WILAYA DE TIARET SOUS-DIRECTION DES EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS LOCAUX

Construction d'un parc des sports à Tiaret

Un appel d'offres est lancé pour la construction d'un parc des sports à Tiaret (lère tranche); l'appel d'offres comprend les lots suivants :

Lot no 1 - Gros-œuvre - VRD - Terrassements

Lot no 2 - Etanchéité

Lot no 3 - Carrelage - Faïence

Lot no 4 - Menuiserie bois

Lot no 5 - Menuiserie métallique

Lot no 7 - Plomberie sanitaire - Incendie

Lot no 8 - Electricité

Lot no 9 - Peinture - Vitrerie

Lot no 10 - Chauffage.

Les dossiers correspondants pourront être consultés et retirés contre paiement des frais de reproduction à la société civile d'architectures Datta et Mérabet, 11, rue Didouche Mourad, Alger, tél: 60.32.27 ou au bureau d'études d'architecture B.E.A.R., immeuble Le Versailles, chez M. Laugéro Aldo - 2ème étage à Sidi Bel Abbès, tél: 49-35.

Les offres, nécessairement accompagnées des pièces fiscales, références et éventuellement les certificats de qualification, devront parvenir, sous double enveloppe, au plus tard le 5 mai 1973 à 12 heures, terme de rigueur, à la wilaya de Tiaret, sous-direction des équipements et des investissements locaux.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

COMMUNE D'AFLOU

Programme spécial

Un appel d'offres ouvert est lancé pour la construction de :

- 1º 2 classes et 2 logements à Aflou, au lieu dit Bouzertala.
- 2° 4 logements scolaires et une salle polyvalente à Aflou au lieu dit Sebgag
- 3º 4 logements scolaires, une classe et une salle polyvalente à Aflou, au lieu dit Sidi Bouzid.

Les entrepreneurs pourront retirer les dossiers auprès de la subdivision des ponts et chaussées d'Aflou.

La date limite de réception des offres est fixée au 27 avril 1973. L'ouverture des plis aura lieu le 28 avril 1973, à 10 heures. Les offres seront adressées au président de l'A.P.C. d'Aflou. Elles seront présentées sous double enveloppe. La première contiendra :

— une demande de candidature, une déclaration de non faillite, une attestation de l'homme de l'art ou un certificat de qualification professionnelle, une attestation des contributions diverses, sécurité sociale, COCOBATRO etc...

La deuxième :

- La soumission et les pièces annexes.

Le délai pendant lequel les soumissionnaires sont engagés par leurs offres, est fixé à 60 jours.

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

WILAYA DES OASIS

Construction d'un lycée arabisé à El Qued

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé en vue de la réalisation des travaux de serrurerie - clôture au lycée arabisé d'El Oued.

Les entreprises intéressées pourront retirer le dossier nécessaire à la présentation de leurs offres, au bureau national d'études économiques et techniques (ECOTEC), 3, rue Ahmed Bey, Alger, à partir du 16 avril 1973.

Les offres devront parvenir à la wilaya des Oasis (Ouargla), bureau des marchés, au plus tard le 10 mai 1973, le cachet de la poste faisant foi.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Sous-direction de l'équipement et des constructions

Un appel d'offres est lancé pour la fourniture d'un apparell offset à deux cylindres tirage recto verso.

Consultation et retrait des dossiers :

Les dossiers peuvent être consultés et retirés au ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses, sous-direction de l'équipement et des constructions, 4, rue Timgad, Hydra - Alger.

Dépôt des offres :

Les offres seront envoyées à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard dans les 21 jours à dater de la publication du présent appel d'offres au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, le cachet de la poste faisant foi. Les offres, accompagnées des pièces fiscales requises, seront placées sous double enveloppe. L'enveloppe extérieure portant la mention «appel d'offres, fourniture d'un appareil offset - à ne pas ouvrir ».

Toutes soumissions reçues après ce délai, ne sera pas prise en considération.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à dater du dépôt des plis.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction d'une école para-médicale à Annaba.

Le dossier concerne les lots suivants :

Lot no 1 - Gros-œuvre

Lot no 2 - Menuiserie

Lot no 7 - Téléphone

Lot no 8 - Peinture vitrerie

Lot no 9 - Equipement.

Les dossiers peuvent être consultés ou retirés au bureau d'études E.T.A. 2, rue Louise de Bettignies, Alger et 5, rue Marcel Lucet à Annaba.

Les soumissions ainsi que les pièces fiscales et sociales exigées par la réglementation en vigueur devront parvenir au ministère de la santé publique, (direction de l'infrastructure et du budget), Alger, au plus tard le 25 mai 1973 à 18 heures, date limite fixée pour la remise des offres.

SECRETARIAT D'ETAT A L'HYDRAULIQUE

DIRECTION DES PROJETS
ET DES REALISATIONS HYDRAULIQUES

Sous-direction de l'utilisation des ressources hydrauliques

AVIS DE PROROGATION DE DELAI

La date limite des offres, en vue de la réalisation du lot : équipements électropompes et électromécanique, pour l'alimentation en eau de la zone industrielle et de la ville de Skikda, fixée pour le 14 avril 1973, est reportée au samedi 28 avril 1973 à 11 heures, terme de rigueur.